

CONGÉS SANS TRAITEMENT DEMANDÉS POUR CAUSE DE CONTRAINTE FAMILIALE OU DE SANTÉ EN PRÉVISION DE LA RENTRÉE DES ÉLÈVES

Bonjour,

En prévision de la rentrée qui était initialement prévue pour le 25 mai certaines et certains d'entre vous avez peut-être demandé un congé sans traitement pour des motifs de contraintes familiales ou de santé. Sachez que vous pouvez en demander l'annulation considérant que le retour en classe ne se fera qu'en 2020-2021.

Vous devez formellement en faire la demande par l'envoi de celle-ci à : RH-Demande-de-congé@cslaval.qc.ca.

Il s'agit des seuls congés sans traitement qui seront annulés (à l'exception de ceux accordés dans le cadre des prolongations des congés de maternité, de paternité et d'adoption dont la convention collective prévoit que l'on peut y mettre fin avec un préavis).

Le télétravail est actuellement possible et généralement favorisé.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante : reception@sregionlaval.ca.

Guy Bellemare



Président

Syndicat de l'enseignement
de la région de Laval

1717, rue Fleetwood
Laval (Québec)
H7N 4B2

Téléphone :
450 978-1513

Télécopieur :
450 978-7075
www.sregionlaval.ca